

Lettre municipale n° 103
Janvier – Février 2021

Tuffé Val de la Chéronne

Tuffé - Saint Hilaire le Lierru

Meilleurs
Vœux



Le mot du Maire

Nous arrivons au terme de cette année 2020 avec toujours les mêmes difficultés sanitaires...

L'année 2021 commencera donc avec les mêmes contraintes, c'est-à-dire la suppression de tous les évènements publics de janvier et février, et les gestes barrières à bien respecter.

La cérémonie des vœux programmée au 15 janvier, est également annulée.

Par ailleurs, nous déplorons le départ du Docteur IRIZAR au 17 décembre dernier ; Cependant celle-ci sera remplacée par le Docteur SUAREZ dès le 11 janvier 2021 dans la nouvelle maison médicale située 4 bis rue des Roses.

Nos projets pour la nouvelle année :

- La construction d'un bâtiment pour les services techniques
- La Rénovation de la plage et des jeux du plan d'eau
- L'installation de la fibre en fin d'année

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

Régis Bourneuf

2021

Vœux du Maire :

Suite aux dernières consignes préfectorales, en raison des conditions sanitaires actuelles, la cérémonie des vœux du 15 janvier est annulée.



**Inscrivez-vous sur les
LISTES ÉLECTORALES**

Vous avez jusqu'à 4 semaines avant les prochaines élections,
pour vous inscrire !

Présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité en cours
de validité et un justificatif de domicile de – de 3 mois.

Les Elections Départementales et Régionales prévues en Mars
2021 seront probablement reportées en Juin 2021.

Concours des maisons fleuries 2020 :

Cette année exceptionnellement, suite à l'annulation de
la cérémonie des vœux, les prix seront remis aux candi-
dats vers fin janvier directement à leurs domiciles,
par les élus chargés de la commission.





Cabinet médical

Suite au départ du Docteur IRIZAR, le **docteur SUAREZ** exercera dès le 11 janvier 2021 dans la nouvelle maison médicale située 4 bis rue des Roses à Tuffé Val de la Chéronne ; la prise de rendez-vous s'effectue par téléphone uniquement au 02.43.60.60.94 tous les jours de la semaine de 8 h 30 à 12 h 30.

Cabinet d'infirmières :



Celui-ci a été Transféré au 15 rue de la Gare, ex. locaux de la Caisse d'Epargne. Tel. : 02.43.93.47.57

ÉTAT CIVIL

à Tuffé Val de la Chéronne



2020

- 14 Naissances hors communes
- 3 Mariages
- 3 Pacs
- 1 Changement de prénom
- 13 Décès
- 7 Transcriptions de décès



Don du Sang

Prochaines Collectes

VIBRAYE :

Salle des Fêtes
Lundi 04 janvier
de 15 h à 19 h

BONNETABLE :

Salle Mélusine
Lundi 11 Janvier
de 15 h 30 à 19 h 30

RAPPEL :



Depuis 2018, la commune a passé une convention avec la Sté AXA ; Mr VIDIS agent du secteur, est à votre disponibilité pour tout renseignement ou devis.

Tel : 06.62.42.18.93

LOTISSEMENT CLAIRE VALLEE

Route de St Hilaire le Lierru

Il reste encore 13 lots à vendre !



- 40 €/m² viabilisé
- Libre de tout constructeur
- De 489 m² à 689 m²

Il reste également 3 autres terrains
hors lotissement, à vendre
sur la commune !

Renseignements en Mairie :
02.43.71.15.60

Nouveaux Artisans et commerçants à Tuffé Val de la Chéronne :

Sellerie Générale Tufféenne

BODIN CLAUDY

Sellerie auto-moto Tapisserie Bâche



06.60.89.02.16

claudy.bodin72@gmail.com

2 rue des hauts bois

72160 Tuffé Val de la Chéronne



Changement de
Propriétaires :



S. BROSSARD / C. LANDREAU

13 Place du G. Leclerc

02.43.60.96.64

Ouvert du mercredi au samedi de 11 h à 14 h
et de 18 h à 21 h, et le dimanche de 18 h à 21 h



A
l'aube d'une
fleur

Fleuriste événementiel
Amélie

Pour tous les événements de votre vie
Particuliers et Professionnels
Tuffé Val de la Chéronne 72160
06 20 41 61 62
alaubedunefleur@gmail.com



Extrait de compte rendu de Conseil Municipal du :

04 Décembre 2020

1. Projets – Travaux

➤ **Maison médicale : Avancement des travaux**

Le raccordement électrique doit être effectif le 09 décembre prochain.
Le raccordement téléphonique d'ici la fin de l'année.
Il reste le bardage extérieur à faire et quelques finitions à l'intérieures.

➤ **Maison médicale : réflexion sur les loyers**

Le Conseil Municipal adopte les loyers au tarif de 7 € le m.
Le conseil municipal décide de faire 2 mois de loyers gratuit pour les médecins.

➤ **Assainissement : Choix Maitrise d'œuvre travaux de mise en séparatif de la Rue de la Libération et de l'impasse du Champ de la Croix**

Le conseil municipal retient l'entreprise SODEREF pour un montant de 7 500 € HT.

➤ **Plan d'eau : Achat de pédalos**

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise PROFIL NATURE pour un montant de 10 542.40 € HT.

➤ **Toilettes Automatiques**

Le conseil municipal retient l'entreprise MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS pour un montant de 51 500 € HT.

2. Finances

➤ **Emprunt Maison médicale**

Le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole sur 20 ans au taux de 0.55 %.

➤ **Gestion des Cimetières : Devis Logiciel GESCIME**

Le conseil municipal retient l'offre pour l'informatisation des cimetières de la commune pour un montant de 5 268 € HT.
Le conseil municipal retient l'offre pour la procédure de reprise des états d'abandon sur le cimetière de Tuffé pour 50 concessions pour un montant de 6 850 € HT.

3. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

➤ **Convention Capture des Animaux avec Caniroute**

Le conseil municipal n'autorise pas Monsieur le Maire à signer la convention Capture des Animaux avec Caniroute.

4. Questions et Informations diverses / Agenda

➤ **Projet MAM (Maison d'Assistante Maternelle)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une personne qui souhaite faire une MAM sur la commune. Elle ne souhaite pas faire construire mais plutôt louer un local de 100 m² environ à la commune qui sera chargé de l'aménager en contrepartie d'un loyer.
La Commission Développement va étudier le projet.

Tous les comptes-rendus sont disponibles sur notre site internet www.tuffe.fr

Réglementation sur la plantation de haies :

- Si la haie fait moins de 2 mètres de haut, elle doit être plantée à 50 cm minimum de la limite de propriété.
- Si la haie fait plus de 2 mètres de haut, elle doit être plantée à 2 mètres minimum de la limite de propriété.

P.L.U.I :

Celui-ci a été voté par la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthois, lors du Conseil Communautaire du 25 novembre 2020 ; théoriquement, il entrera en vigueur dès janvier 2021.

TRAVAUX S.N.C.F. :

Des travaux sur la ligne Paris-Brest auront lieu au Passage à Niveau n° 83 situé au Colombier à Saint-Hilaire-le-Lierru ;
celui-ci sera donc fermé 7j/7j, 24h/24h pour 4 semaines à compter du 28/01/2021.



Offre de poste - été 2021

La Commune recrute un BNSSA pour juillet et août 2021.
si vous êtes intéressé, envoyez votre candidature avant le 28 février 2021 dernier délai, à :
Mairie – Service du Personnel, rue de la Mairie 72160 TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE
Pour tout renseignement complémentaire : 02.43.71.04.80

Centre de loisirs



Le programme d'activités est susceptible d'être modifié en fonction de la situation sanitaire.

L'accueil de loisirs pour les 3-12 ans

Au programme des vacances d'hiver :

3-5 ans : Désert Sahara + Chats

6-8 ans : Dragons + l'Espace

9-12 ans : Dessin + Emissions télévisées

Le programme d'activités est disponible au Service Jeunesse, à la mairie, distribué aux enfants scolarisés à l'école Fernand Lorient.

Les inscriptions ont lieu

**du Mardi 9 Février au Vendredi 12 Février de 14 h à 18 h
et le Samedi 13 Février de 10 h à 12 h
au Service Jeunesse, Chemin de la Station**

Pour plus de renseignements :

Service Enfance Jeunesse

Chemin de la Station TUFFE VAL DE LA CHERONNE
02.43.93.97.60 ou 06.09.20.03.83 – localjeunes.tuffe@gmail.com

Vacances Hiver : Pouring acrylique (activité manuelle), atelier cuisine, escalade, soirée Mafia, jeux de société...

Inscription par mail ou au local jeunes sur les temps d'ouverture.

Local jeune 10/17 ans

Le Local Jeunes se situe 2 passage de la Gare à Tuffé Val de la Chéronne. Il est accessible à partir de 10 ans en journée et 11 ans en soirée.

Pour pouvoir participer aux activités et avoir accès au Local jeunes :

- Les familles doivent remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire. Elles doivent fournir une photocopie du carnet de vaccination et une attestation d'assurance responsabilité civile. Ce dossier est valide sur l'année scolaire.
- Adhésion pour l'année scolaire : 12,00 €

Jours et horaires d'ouverture :

- Les mercredis de 14 h à 18 h
- Les vendredis soir de 18 h 30 à 20 h 30 pour les jeunes inscrits à l'atelier Hip Hop
- Les vendredis soir de 20 h 30 à 23 h selon calendrier établi
- Les samedis de 14 h à 18 h
- Pendant les petites vacances scolaires et l'été suivant le programme d'activités soit à la ½ journée, soit à la journée, soit en soirée.

Un planning d'activités est mis en place avant chaque période de vacances scolaires, envoyés par mail aux familles, disponible au service jeunesse, à la mairie et au local jeunes.

Tuffé quoi



La situation sanitaire actuelle due à la Covid-19 ne s'étant pas améliorée, c'est toujours avec grand regret que nous ne pouvons annoncer de manifestation à ce jour ;

Toutefois, nous vous souhaitons une

Excellente année 2021 !